

Financez la rénovation énergétique de votre logement grâce au prêt avance rénovation

Par **Bercy Infos** < <https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> >, le 07/09/2022 - **Argent Prêts, crédits et surendettement Économies d'énergie** LECTURE : 3 MINUTES

Vous souhaitez isoler votre maison, remplacer des fenêtres en simple vitrage ou changer une chaudière au fioul ? Vous pouvez peut être bénéficier du prêt avance rénovation. On vous explique les caractéristiques de ce prêt hypothécaire, accordé sous conditions de ressources.

Prêt avance rénovation : qu'est-ce que c'est ?

Le prêt avance rénovation est un **prêt hypothécaire** destiné aux **ménages modestes** souhaitant **financer des travaux de rénovation énergétique** dans leur logement.

Son remboursement s'effectue *in fine*, c'est-à-dire en une seule fois, lors de la mutation du bien, qui peut se produire :

- ▶ soit à l'occasion de la revente du bien
- ▶ soit lors de la succession.

Le prêt est garanti grâce à une **hypothèque sur le logement** couplée à une **garantie de l'État** couvrant 75 % du montant du crédit.

Quelles conditions respecter pour bénéficier d'un prêt avance rénovation ?

Le prêt avance rénovation est accordé **sous conditions de ressources**, aux ménages modestes et très modestes.

Son bénéfice est donc réservé à des **ménages dont les ressources sont inférieures ou égales aux plafonds suivants** :

Plafonds de ressources des ménages modestes au 1^{er} janvier 2022

Composition du foyer	Ile-de-France	Hors Ile-de-France
1 personne	25 714 €	19 565 €
2 personnes	37 739 €	28 614 €
3 personnes	45 326 €	34 411 €
4 personnes	52 925 €	40 201 €
5 personnes	60 546 €	46 015 €
Par personne supplémentaire	+ 7 613 €	+ 5 797 €

Quels travaux peut-on réaliser grâce au prêt avance rénovation ?

Le prêt avance rénovation est accordé pour **financer des travaux permettant d'améliorer la performance énergétique** du logement. Il peut ainsi financer :

- ▶ l'**isolation thermique de toitures, des murs ou portes donnant sur l'extérieur**
- ▶ des travaux de remplacement de **systèmes de chauffage** ou de **production d'eau chaude sanitaire**
- ▶ le remplacement de fenêtres en simple vitrage par des **fenêtres en double vitrage**.

Devez-vous faire appel à un professionnel RGE ?

Pour bénéficier du prêt avance rénovation, vous devez **faire appel à un professionnel reconnu garant de l'environnement (RGE)**.

Vous pouvez consulter l'annuaire des artisans qualifiés proposés par **France-renov.gouv.fr** < <https://france-renov.gouv.fr/> > afin de trouver un professionnel RGE proche de chez vous :

[Consultez l'annuaire des artisans qualifiés < https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge >](https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge)

Quel est le montant d'un prêt avance rénovation ?

Le prêt avance rénovation étant un prêt hypothécaire, son montant peut dépendre de la valeur de votre bien et de votre âge au moment de la souscription.

Dans tous les cas, **le montant maximum d'un prêt avance rénovation est déterminé par l'établissement financier qui l'accorde**.

Prêt avance rénovation : combien ça coûte ?

Si le prêt avance rénovation présente l'avantage d'être remboursable en une seule fois, il a toutefois un coût.

Des intérêts se cumulent chaque mois et l'emprunteur peut s'en acquitter en une seule fois à la fin du prêt, en même temps que le remboursement du capital.

Vous pouvez toutefois **opter pour un remboursement progressif des intérêts**, en convenant avec l'établissement prêteur d'une périodicité de remboursement.

Qui peut vous accorder un prêt avance rénovation ?

Le prêt avance rénovation peut vous être proposé par un établissement de crédit, un établissement financier ou une société de tiers-financement.

Aujourd'hui, la Banque Postale, le Crédit Mutuel et le CIC sont les trois établissements à le proposer.

Pouvez-vous cumuler le prêt avance rénovation avec les aides à la rénovation ?

Oui ! Vous pouvez cumuler un prêt avance rénovation avec les aides suivantes :

- ▶ [MaPrimeRenov'](#)
- ▶ [l'éco-PTZ](#)
- ▶ les certificats d'économie d'énergie
- ▶ les aides de l'[Anah < https://www.anah.fr/>](https://www.anah.fr/).

Rénovation énergétique : nos conseils en vidéo !

Bercy infos Particuliers | La rénovation énergétique, comm...



Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

MaPrimeRénov' : la prime pour la rénovation énergétique

3 conseils pour réduire sa facture d'électricité

Comment bénéficier du chèque énergie ?

En savoir plus sur le prêt avance rénovation

Le prêt avance rénovation < <https://www.anil.org/pret-avance-renovation-travaux-economie-energie/>> sur le site de l'Agence pour l'information sur le logement

Thématiques : [Argent](#) | [Prêts, crédits et surendettement](#) | [Économies d'énergie](#)

Ce sujet vous intéresse ? Chaque mardi avec la lettre Bercy infos Particuliers, ne manquez aucune info pratique sur vos droits et obligations en matière de fiscalité, épargne, consommation ...

Partager la page   